



COUP D'ŒIL SUR LA PRATIQUE EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Définition (Source: Cadre de référence des OC du CEMTL)

L'intervention communautaire s'adresse à des **collectivités**.

Elle s'appuie sur une connaissance globale de paramètres sociaux, culturels, économiques et démographiques d'une communauté.

Elle permet d'une part de **repérer et d'analyser les problématiques de santé et de bien-être** qui y sont présentes pour orienter les services offerts par le CSSS et d'autre part d'organiser en collaboration avec les acteurs présents les actions collectives de prise en charge de ces problématiques.

L'intervention communautaire fait une place prépondérante aux **interventions qui portent sur les déterminants sociaux de la santé**.

Principes de l'organisation communautaire

Elle considère les problèmes sociaux dans leur dimension collective et comme devant faire l'objet de solutions collectives.

Sa préoccupation centrale est l'organisation de nouveaux pouvoirs et services au sein et au profit des communautés.

Elle agit principalement dans et à partir d'une communauté même lorsqu'elle intervient en application de politiques publiques.

Elle mise sur le potentiel de changement et la capacité d'innovation de la communauté à partir de l'identification des besoins ou de problèmes qui suscitent des tensions dans le milieu.

Elle porte une visée de transformation sociale et de démocratisation permanente.

OBJECTIFS

Développer nos communautés, c'est :

- 1 S'impliquer activement auprès des tables de concertation thématiques et de quartiers de notre territoire
- 2 Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action régional intégré de santé publique (PARI-SP) et agir sur les déterminants sociaux de la santé
- 3 Offrir un soutien professionnel et technique répondant aux besoins des organismes et en fonction de leurs demandes
- 4 Faciliter la jonction entre les partenaires intersectoriels et les programmes-services du CIUSSS pour mieux définir ensemble une offre de services vivante, complémentaire et cohérente pour nos communautés

MODALITÉS DE L'OFFRE DE SERVICE

Axes de l'offre de services (Source: Cadre de référence des OC du CEMTL)

L'organisation communautaire identifie quatre principaux axes de l'offre de services. Ces axes s'inscrivent dans un cadre dynamique qui s'adapte aux besoins et aux réalités de chaque territoire.

Axe 1 - Développement local et développement des communautés

Le développement local des communautés mise sur la concertation des partenaires locaux et la mobilisation citoyenne dans une perspective de renforcement de leur autonomie et d'amélioration des conditions de vie, notamment au profit des populations défavorisées et/ou exclues. Les principes associés sont : la participation citoyenne, le renforcement du pouvoir d'agir des communautés, l'action intersectorielle, la réduction des inégalités sociales de santé, etc.

Axe 2 - Actions transversales sur les déterminants sociaux de la santé

Pour améliorer la qualité de vie d'une communauté, les besoins de base considérés comme déterminants pour la santé (ex. : le revenu, l'alimentation, le logement et la participation sociale) sont décelés. Pour faire reconnaître ces besoins, des interventions telles l'apprentissage par l'action, l'éducation populaire ou la sensibilisation sont mises en œuvre. Des approches de concertation intersectorielle et de partenariat sont ensuite utilisées pour mettre en œuvre des projets et répondre à ces besoins.

Axe 3 - Soutien aux organismes du milieu

Le soutien aux organismes du milieu s'actualise par le biais des services d'accompagnement, d'information, de formations et de conseils dans le but de renforcer leur capacité à agir de façon autonome et efficace. L'aide peut se traduire, entre autres, par le soutien à l'élaboration de plans d'action, l'appui au développement d'un nouveau projet, l'animation de processus de planification stratégique. Les organisateurs communautaires peuvent aussi faciliter la participation des groupes du milieu à des concertations et à des démarches collectives.

Axe 4 - Contribution aux actions de santé publique et aux programmes-services du CIUSSS

Les organisateurs communautaires collaborent avec les programmes-services du CIUSSS en contribuant à mieux faire connaître la communauté, en partageant les besoins et les problématiques identifiés et en mobilisant les acteurs internes et externes nécessaires au développement de projets porteurs de solutions. À titre d'exemple, citons notamment la collaboration au développement d'une offre de service pour répondre aux enjeux d'insalubrité complexe dans les logements.

Exemples de rôles

Analyser la dynamique d'une communauté

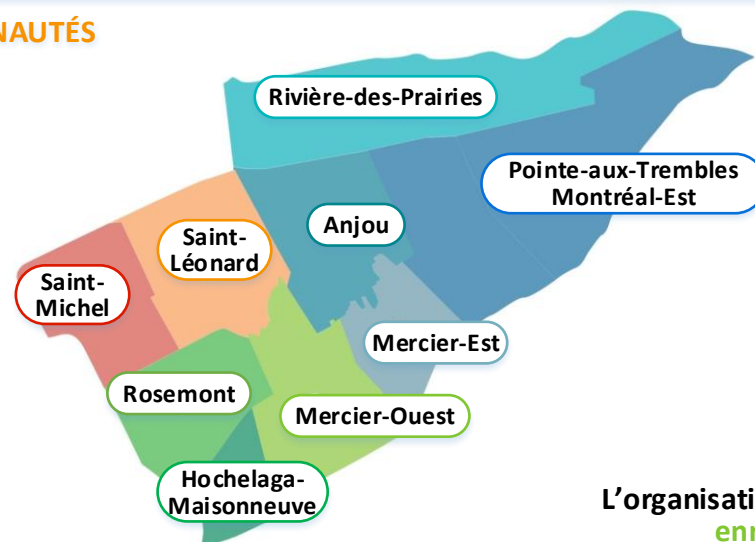
Accompagner une organisation dans le maintien de sa vie associative et de sa gouvernance démocratique

Mobiliser les personnes directement touchées par un problème afin qu'elles se regroupent pour transformer la situation

Relier les différents acteurs d'un territoire en soutenant la concertation

Sensibiliser pour faire connaître ou reconnaître un problème social

NOS COMMUNAUTÉS



L'organisation communautaire
enracinée dans la communauté

ÉVALUATION DES RETOMBÉES

Fiers et engagés pour nos communautés

L'équipe en organisation communautaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal participe au développement des communautés des neuf quartiers et de la ville liée qui sont présents sur son territoire.

Soutien à la planification stratégique de tables de quartier

Soutien aux concertations sectorielles/thématiques (Ex: logement, sécurité alimentaire etc.)

Soutien aux organismes communautaires (Ex: gouvernance, règlements généraux)

Soutien aux programmes-services (Ex: déploiement d'Olo -Mon bébé en santé, séances de sensibilisation pour les camps de jour, déploiement d'un projet pilote pour les aînés.es)

POUR PLUS D'INFORMATION

Adressez-vous aux organisateurs et organisatrices communautaires de votre quartier.

*Liste des OC sur [intranet](#)

LIENS COMPLÉMENTAIRES

- [Intranet](#): Santé publique > Activités de santé publique > Services > Organisation communautaire